

## Contrats de formation – 2024-2025<sup>1</sup>

1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 mars 2025<sup>2</sup>

Nom du fournisseur	Description de la formation	Nombre de participants prévus	Date	Lieu	Montant du contrat <sup>3</sup>
Aucun contrat de formation					

---

<sup>1</sup> Article 4 (23) du [Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels](#).

<sup>2</sup> Cette liste correspond aux contrats octroyés durant cette période.

<sup>3</sup> Le montant correspond au montant total du contrat. Il est possible que certains montants ne soient pas communiqués en raison d'enjeux économiques (article 21 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*).

Mise à jour le 5 mai 2025.